

INDICATEURS DE RÉFÉRENCE POUR LA CONTRACTUALISATION



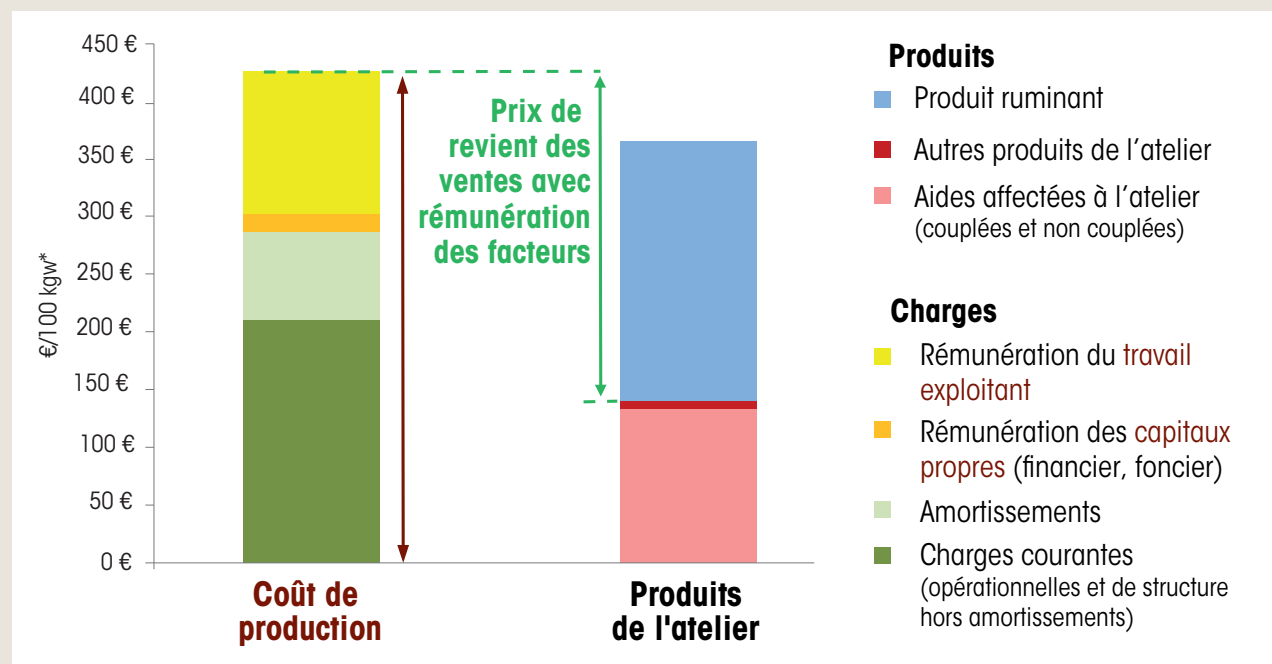
La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM précise que les Interprofessions doivent élaborer et diffuser des indicateurs de référence des coûts de production.

L'ANICAP, le CNIEL, France Brebis Laitière et INTERBEV ont confié à l'Institut de l'Élevage la réalisation de ces indicateurs.

Les coûts de production et les prix de revient

L'Institut de l'Élevage a développé une méthode de calcul des coûts de production qui fait désormais référence en France. Cette méthode est utilisée pour calculer les indicateurs EGALIM des laits de vaches, chèvres et brebis et des viandes bovines et ovines.

LES COÛTS DE PRODUCTION ET LES PRIX DE REVIENT





Filière	Type de produit	Source des données	Lien site des interprofessions
Lait de vache	Conventionnel de plaine	 	https://cniel-infos.com/ 
	Conventionnel de montagne		
	Biologique de plaine		
	Biologique de montagne	 	
Gros bovins de type viande	Conventionnel		https://www.interbev.fr/ 
	Biologique		
	Label rouge		
Agneau	Fourragers		https://www.interbev.fr/ 
	Herbagers zones de plaines ou herbagères		
	Herbagers zones pastorales ou de montagne		
	Pastoraux		
Veaux label Rouge	Veaux sous la mère		https://www.interbev.fr/ 
	Veaux d'Aveyron et du Segala		
	Veaux au lait entier Bretonin		
	Veaux bio		
Veaux de boucherie	Indicateurs de charges de production à la place		https://www.interbev.fr/ 
Lait de chèvre	Livreurs	 	https://anicap.org/ 
Lait de Brebis	Occitanie conventionnelle		https://france-brebis-laitiere.fr/ 
	Pyrénées Atlantiques		
	Conventionnel		
	Occitanie biologique		